

L'hon. M. Teillet: Ce n'est pas une réponse.

L'hon. Hamilton: Je veux continuer ma citation.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Teillet: Si vous avez des accusations à porter, faites-le.

M. Stewart: L'honorable député se porte-t-il garant de l'exactitude des déclarations qu'il consigne au compte rendu? Une disposition du Règlement l'exige, comme nous le savons tous.

L'hon. M. Greene: Et risque-t-il son siège à ce sujet?

L'hon. M. Hamilton: Je ne vois pas pourquoi les députés manifestent leur opposition. Je lis un article accessible à tous et, s'ils ne prennent pas les mesures qu'ils voudraient prendre, nous pouvons seulement présumer que les déclarations sont exactes.

M. Stewart: La source du renseignement est très importante.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Si l'honorable député de Qu'Appelle lit un article publié dans un journal, il se porte également garant de l'exactitude des divers points soulevés dans l'article.

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, pourvu qu'il lise l'article et évite les à-côtés, nous l'accepterons.

M. Nielsen: C'est vous qui faites des à-côtés.

L'hon. M. Hamilton: J'accepte volontiers cet avertissement. J'éviterai les à-côtés, si le ministre veut bien demeurer tranquille. Je continue à citer:

J'ai demandé si M. Lawford était membre du parti, mais la réponse n'était pas claire. M. Lawford avait fait partie du personnel de l'Université Queen's. Il possédait une formation juridique et s'intéressait beaucoup au régime parlementaire. C'était assez anodin. J'ai demandé pourquoi il venait si souvent à la tribune. Avait-il noué amitié ou entretenait-il des relations avec un journaliste? La personne questionnée était incertaine. Elle n'y avait pas pensé auparavant, mais il était vrai que M. Lawford avait flâné dans les parages à maintes reprises le jour et le soir.

A peu près à cette époque, la perspective d'une controverse au sujet du ministère de la Justice se dessinait. Erik Nielsen avait déclaré qu'il nommerait certaines personnes dans l'affaire des faillites et la cause Spencer devenait de plus en plus litigieuse. J'ai commencé à entendre insinuer que le gouvernement n'était aucunement inquiet à propos des accusations de Nielsen, qu'il possédait certains renseignements piquants au sujet du gouvernement Diefenbaker et que certaines révélations vraiment étonnantes étaient sur le point d'être faites.

J'étais naturellement tout oreilles et je suis certain qu'il en était de même de la plupart des journalistes. Or ce genre d'insinuation n'avait rien

de nouveau. On l'avait fait à maintes reprises à l'époque du scandale Rivard. De fait, on répétait alors à mi-voix certaines des plus affreuses rumeurs que j'aie jamais entendues. Elles mettaient en cause des membres de tous les partis. Par comparaison les vilénies contenues dans *High Places* d'Arthur Hailey paraissent anodines.

Je me souviens des articles que j'écrivais alors régulièrement dans un journal et dans lesquels je m'efforçais de prouver que moralement les hommes politiques du gouvernement fédéral étaient aussi honnêtes sinon plus que les gens qu'ils représentaient.

En remontant à la source de ces insinuations j'ai constaté que la plupart d'entre elles provenaient de M. Lawford. Dans ses excursions à la tribune des courriéristes parlementaires il aurait informé certains journalistes qu'ils pouvaient s'attendre à quelque chose de sensationnel très prochainement, que le gouvernement en avait plus qu'il n'en fallait pour mettre les conservateurs à leur place. Naturellement, ces insinuations parvinrent aux oreilles de M. Diefenbaker. C'est à quoi il faisait allusion en disant: «N'allez pas dire aux membres de la tribune des courriéristes que, si vous deviez divulguer ce que vous savez, certains en seraient atterrés.»

Lorsque M. Cardin a fait allusion à l'affaire Monignor, le chat est sorti du sac. Les journalistes, ou quelques-uns d'entre eux, possédaient tout juste assez de renseignements pour ébaucher de la façon la plus corsée une nouvelle qui était sur le point d'éclater. Ainsi, l'entrée en matière d'un journaliste... «La photo montre une blonde sensuelle, nue, couchée sur un lit avec un homme. Normalement, il s'agirait simplement d'une photo grivoise. Mais la femme est Olga Munzinger, une Allemande de l'Est, que la Gendarmerie royale considérait comme un risque à la sécurité de l'État, et l'homme est un membre du cabinet Diefenbaker en 1961.»

Ce journaliste n'était pas à Ottawa en 1961. Ce n'est pas un vieux routier dans la capitale fédérale. Ses renseignements provenaient d'un tuyau de quelqu'un au sein du gouvernement. Je dois conclure qu'on les lui a donnés délibérément, conformément à un plan d'ensemble, et que M. Lawford en était la source, ou l'une des sources.

L'hon. M. Teillet: Pouvons-nous savoir qui le député cite maintenant? Peut-il nous dire qui il cite?

M. Nielsen: M. Lawford.

L'hon. M. Hamilton: Je sais que vous ne pouvez me protéger contre ces interpellations, monsieur l'Orateur. J'ai promis de ne pas interrompre ma citation si le ministre consentait à se taire.

L'hon. M. Teillet: J'aimerais savoir qui il cite maintenant.

L'hon. M. Hamilton: Je cite un journaliste du nom de Douglas Fisher qui, lui, cite un journal du nom de *Star*, de Toronto.

M. Nielsen: Qui n'est pas toujours favorable à notre groupe.

L'hon. M. Hamilton: Je continue ma citation:

Puisque M. Lawford relève du cabinet du premier ministre et qu'il est chargé, par contrat, de conseiller le gouvernement au sujet des problèmes